

# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA) Option Travaux Forestiers

# Ouvrier qualifié en travaux forestiers

Spécialisation bûcheronnage ou sylviculture

"Travailler en forêt : un secteur d'activité en plein développement qui manque de main d'oeuvre"

En apprentissage ou en formation professionnelle continue

# **P**UBLIC

- Jeunes de 15 à 29 ans en apprentissage
- Demandeur d'emploi. Adulte justifiant d'une année d'activité professionnelle à temps plein tout secteursconfondu

### **OBJECTIFS**

 Acquérir les connaissances et compétences indispensables à la maîtrise des travaux forestiers, en qualité d'ouvrier (diplôme niveau 3)

# Nos specificites

- 2 sites de formation : La Motte-Servolex (73) et Cormaranche (01)\*
- Séances de travaux pratiques au sein de notre domaine boisé et de forêts des départements (73, 01, 74,38)
- Formation technique assurée par des intervenants professionnels de la gestion et de la récolte forestière
- Chantiers écoles en partenariat avec l'ONF, COFORET et les entrepreneurs et propriétaires forestiers.

Modalités pédagogiques: cours, travaux pratiques, chantiers avec des professionnels.

# CONDITIONS D'ADMISSION

- Aptitudes physiques
- Tests de positionnement et entretien de motivation

#### **En apprentissage:**

- Posséder un niveau équivalent au CAP ou 3<sup>ème</sup>
- Avoir 15 ans avant le 31/12 de l'année d'entrée en formation
- Avoir un maître d'apprentissage (attestation de l'employeur)

# En formation professionnelle continue :

- Avoir minimum 18 ans
- Justifier d'une année d'activité professionnelle tout secteur confondu (dérogation possible)

Inscription: contacter le responsable de formation pour obtenir un rendez-vous

# DURÉE

FORMATION

#### Formation par apprentissage:

- Contrat de 2 ans dont 23 semaines en centre de formation
- Entrée en formation : septembre

Période de recrutement: de mars à septembre. Pour cas particulier: possibilité d'intégrer la formation après la date de rentrée, si des places sont encore disponibles.

#### Formation professionnelle continue :

- Parcours complet sur 9 mois (septembre à avril/mai ou novembre à juin)
- Formation générale, technologique et professionnelle d'une durée minimale de 800 heures en centre de formation et 280 heures en entreprise. Cette formation peut être adaptée suivant le parcours antérieur du candidat.
- Possibilité de suivre des parcours modulaires : technique et pratique, organisation et gestion de chantiers / création et gestion d'entreprises, ...







ouverture sous conditions

# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE (BPA)

Travaux Forestiers

Option travaux de bucheronnage
ou travaux de sylviculture







## **CONTACTS**

#### **CFPPA REINACH FORMATIONS**

#### Informations:

Apprentissage:
Carole TAILHARDAT-MENJOZ

Tel: 04 79 75 99 58 carole.tailhardat@educagri.fr

Formation continue : Géraldine MARTINS

Tel: 04 79 25 42 02) geraldine.martins@educagri.fr

#### **DOMAINE REINACH**

73290 LA MOTTE-SERVOLEX Tel : 04.79.25.42.02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr www.reinach.fr























Taux de réussite à la certification : 100 % (en FPC) et 86% (apprentissage) Taux d'insertion professionnelle : 91 % Taux de poursuite d'études : 50% Note de satisfaction des stagaires: 9/10 Moyenne sur les 3 dernières années.

## FORMATION (suite)

# UNITÉS SPECIALITE TRAVAUX DE BUCHERONNAGE

- Maîtriser l'utlisation de la tronçonneuse dans le respect des règles de sécurité et d'environnement
- Réaliser l'abattage d'arbres dans le respect des règles de sécurité
- Effectuer les travaux de façonnage dans le respect des consignes et règles de sécurité

# UNITÉS SPECIALITE TRAVAUX DE SYLVICULTURE

- Effectuer les travaux de régération forestière
- Réaliser les opérations d'entretien d'un jeune peuplement
- Utiliser des petits équipements pour des travaux de sylviculture

#### **UNITÉS D'OPTION**

- Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt
- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière

#### UNITÉS CAPITALISABLES D'ADAPTATION RÉGIONALE (UCARE)

- Utiliser et entretenir la débrousailleuse
- Maîtriser la technique de débardage tracteur
- Etre capable d'entretenir des rivières en intégrant les normes de sécurité et en respectant l'équilibre de l'écosystème

#### **UNITÉS GENERALES**

- Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- Mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

#### **POURSUITE D'ETUDES**

- Apprentissage : Possibilité de poursuite de formation conduisant à un diplome de niveau 4 au CFPPA Savoie-Bugey : Après un BPA en 2 ans possibilité de suivre un BP Responsable de chantiers Forestiers en formation continue en 1 an.
- Possibilité de formations complémentaires en élagage, travaux paysagers,

#### **VALIDATION**

- Diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Agriculture
- Les 8 unités capitalisables (UC) et 2 UCARE doivent être acquises pour la délivrance du diplôme.

Toutes les évaluations sont réalisées en situation professionnelle

Possibilité de valider une partie des blocs de compétences.

#### **PRATIQUE**

- Deux entrées possible en formation: septembre (La Motte-Servolex) et novembre (Cormaranche). Recrutement: tout au long de l'année.
- Rémunération selon le statut du candidat. Par apprentissage : de 27% à 100% SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation.
- Tarifs: Apprentissage: formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.
   Formation Professionnelle Continue: nos tarifs vont de 12,50 € à 25 € / heure. Se rapprocher de notre centre de formation afin d'étudier les différentes possibilités de financement et de rémunération et obtenir un devis. Possibilité de prise en charge financière.
- Restauration et hébergement suivant lesplaces disponibles.

